

nuitieusement sa comptabilité ; puis ses *gages* ou honoraires paraissent fort modestes (1). Mais son père avait amassé des sommes considérables dans le commerce de l'épicerie et de la droguerie (2), qui a enrichi tant de familles lyonnaises ; elles lui permirent d'être *officier*, c'est-à-dire de remplir une fonction publique, d'exercer une portion de l'autorité souveraine. A cette époque on gravissait lentement l'échelle sociale : les travaux manuels, le petit commerce, le négoce en gros, les offices inférieurs, les hautes charges et enfin la noblesse héréditaire. Heureux ceux qui demeuraient longtemps sur l'échelon supérieur ! Nicolas de Pierrevive, héritier des biens paternels, avait trouvé une position toute faite ; il sut la conserver et l'améliorer. La personnalité de ce receveur ne mérite pas qu'on s'y arrête plus longtemps ; elle doit faire place à sa comptabilité vraiment digne d'une étude consciencieuse et que voici sous la forme d'un sommaire analytique, enrichi de nombreuses citations textuelles (3).

Chaque année d'exercice est divisée en deux sections : la recette et la dépense, subdivisées elles-mêmes en plusieurs chapitres rappelés suivant leur ordre. Pour faciliter l'examen du registre et éviter des répétitions et des renvois inutiles, cette analyse traitera en premier lieu de la recette des trois

(1) Il en est fait mention au 3<sup>e</sup> chapitre de la dépense.

(2) « A Ame de Pierrevive, apothicaire, pour 24 boytes confitures de  
« diverses sortes, poisans 54 livres, a raison de 5 sous, et 18 torches a  
« bastons de cire a raison de 5 sous, achetees du dit et donnees tant a  
« M. le Mareschal de Bourgogne que a M. le Chancelier, pour aucuns  
« plaisirs par eulx faits à la ville, 18 liv. t. » Comptabilité d'Alardin Varinier, receveur des deniers communs de la ville, 1483. (Archives municipales, CC).

(3) Pour rendre intelligibles ces fragments du texte, on a mis la ponctuation et les apostrophes, supprimé les abréviations, remplacé les chiffres romains par les chiffres arabes, substitué le *j* et le *v* à l'*i* et à l'*u* consonnes.